

**A M E N D E M E N T**présenté par  
M. PACCAUDARTICLE 42 (CRÉDITS DE LA MISSION)  
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré dont titre 2		515 000 000		515 000 000
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2		450 000 000		450 000 000
Vie de l'élève dont titre 2				
Enseignement privé du premier et du second degrés dont titre 2		35 000 000		35 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale dont titre 2				
Enseignement technique agricole dont titre 2				
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000 000</b>		<b>1 000 000 000</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- 1 000 000 000</b>		<b>- 1 000 000 000</b>

**OBJET**

La sous consommation des crédits dédiés à la formation, initiale comme continue, des enseignants est un phénomène récurrent depuis 2015, comme l'a montré notre ancien collègue Gérard Longuet dans son rapport de contrôle budgétaire de juin 2023 sur la formation continue des enseignants. Si les crédits ouverts en loi de finances sont en augmentation sur la période pour atteindre plus de

2,1 milliards d'euros au PLF 2025, les crédits exécutés n'ont jamais été aussi faibles et autant sous consommés depuis 10 ans.

En 2020, le montant total des crédits sous-consommés était de 414 millions d'euros. En 2021, il était de 478 millions d'euros. En 2022, il s'élevait à 658 millions d'euros, soit près de 40 % des crédits ouverts qui n'auront pas été utilisés. En 2023, il était même de 1,1 milliard d'euros. Que l'écart de consommation ne se réduise pas mais tende au contraire à augmenter dans de telles proportions pose de réelles questions quant à la sincérité budgétaire des montants ouverts en loi de finances.

Le montant des crédits ouverts en loi de finances augmente entre 2024 et 2025 de presque 33 millions d'euros.

En conséquence, afin d'améliorer la sincérité de la prévision budgétaire pour 2025, le présent amendement minore de 1 milliard d'euros le montant des crédits ouverts au titre de la formation des enseignants, sans diminuer les crédits qui seront réellement utilisés. En effet, cet amendement ramène à 1,1 milliard d'euros les montants accordés au titre de la formation des enseignants, ce qui constitue tout de même un montant pratiquement équivalent à celui consommé en 2023.

Il minore donc de 515 millions d'euros les crédits de l'action 04 « formation des personnels enseignants » du programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré », de 450 millions d'euros les crédits de l'action 10 « formation des personnels enseignants et d'orientation » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » et enfin de 35 millions d'euros les crédits de l'action 10 « formation des personnels enseignants » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

**A M E N D E M E N T**présenté par  
M. PACCAUDARTICLE 42 (CRÉDITS DE LA MISSION)  
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré dont titre 2				
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2				
Vie de l'élève dont titre 2				
Enseignement privé du premier et du second degrés dont titre 2				
Soutien de la politique de l'éducation nationale dont titre 2		20 000 000		20 000 000
Enseignement technique agricole dont titre 2	12 000 000		12 000 000	12 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>12 000 000</b>	<b>20 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-</b>	<b>8 000 000</b>	<b>-</b>	<b>8 000 000</b>

**OBJET**

L'objectif de cet amendement est de minorer la subvention de service public dispensée au Réseau Canopé via l'action 7 « Établissements d'appui de la politique éducative ».

Le réseau Canopé, dont l'objectif est la formation continue des enseignants et de la communauté éducative, a un rôle difficile à distinguer de celui des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPé) et des Écoles académiques de la formation continue (EAFC). La multiplication des instances dédiées à la formation des personnels de l'Éducation nationale a vraisemblablement pour effet une perte d'efficacité et ne justifie donc pas le maintien d'une subvention élevée.

Un récent rapport de la Cour des comptes recommande d'ailleurs l'approfondissement de la recherche de ressources propres pour cet opérateur, qui dispose d'une offre de services (prestations de conseils, indexation de ressources et organisation d'événements pédagogiques, vente de solutions documentaires aux établissements). Le réseau Canopé a ainsi une stratégie de développement à l'international *via* notamment une offre de formations aux enseignants francophones. Ces stratégies doivent être davantage poussées par l'opérateur.

Le Réseau Canopé se voit allouer une subvention de 85 millions d'euros au PLF 2025, alors qu'il disposait d'un fonds de roulement de 25 millions d'euros à fin 2023. Une baisse de 20 millions d'euros de la subvention paraît donc justifiée.

Cet amendement vise également à abonder les crédits alloués à la Fédération des maisons familiales rurales, financée par le programme 143 « Enseignement agricole technique », *via* l'action 2 « Mise en œuvre des enseignements dans les établissements privés ». Ce réseau d'enseignement agricole privé, essentiel dans certaines petites communes, et particulièrement attentif à l'inclusion des familles, a vu son nombre d'élèves augmenter ces dernières années, alors que la dotation allouée n'a pas augmenté à due proportion. Il est donc proposé d'abonder la dotation qui leur est réservée de 12 millions d'euros.

**A M E N D E M E N T**présenté par  
M. PACCAUDARTICLE 42 (CRÉDITS DE LA MISSION)  
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré dont titre 2				
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2				
Vie de l'élève dont titre 2				
Enseignement privé du premier et du second degrés dont titre 2				
Soutien de la politique de l'éducation nationale dont titre 2		5 000 000		5 000 000
Enseignement technique agricole dont titre 2				
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 000</b>		<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>		<b>- 5 000 000</b>		<b>- 5 000 000</b>

**OBJET**

L'objectif de cet amendement est de minorer la subvention pour charges de service public dispensée à l'ONISEP via l'action 7 « Établissements d'appui de la politique éducative ».

La structure dispose d'un budget de 22,7 millions d'euros en PLF 2025, soit un montant stable par rapport à 2024. Le maintien de la subvention est surprenant, alors que les missions de l'ONISEP ne sont pas aisément distinguables de celles des régions.

En effet, suite à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, la compétence d'information sur l'orientation a été transmise aux régions. Le rôle de l'ONISEP s'en est trouvé réduit de même que ses effectifs.

Toutefois, un récent rapport de la Cour des comptes pointe l'absence d'efficience de l'organisation actuelle de l'ONISEP et recommande notamment la suppression de 17 emplois de directeurs territoriaux, dont l'existence ne se justifie pas depuis le transfert de la compétence aux régions. Or une suppression de 17 ETP impliquerait a minima une économie de 2 millions d'euros.

Sachant qu'à fin 2023, l'ONISEP disposait d'un fonds de roulement de 6 millions d'euros, une économie de 5 millions d'euros paraît tout à fait justifiée concernant cet opérateur.

**A M E N D E M E N T**présenté par  
M. PACCAUDARTICLE 42 (CRÉDITS DE LA MISSION)  
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré dont titre 2	74 000 000		74 000 000	
Enseignement scolaire public du second degré dont titre 2		74 000 000		74 000 000
Vie de l'élève dont titre 2				
Enseignement privé du premier et du second degrés dont titre 2				
Soutien de la politique de l'éducation nationale dont titre 2				
Enseignement technique agricole dont titre 2				
<b>TOTAL</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>	<b>74 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**OBJET**

L'objectif de cet amendement est de revenir sur la baisse annoncée lors du projet de loi de finances pour 2025 de 4 000 emplois de professeurs, dont 3 815 enseignants du premier degré. Il vise donc à limiter la baisse du nombre de professeurs des écoles à 2 000 emplois, et non à 4 000 comme annoncé.

L'amendement majore ainsi les crédits de l'action 2 « Enseignement élémentaire » du programme 140 « Enseignement scolaire du premier degré » de 74 millions d'euros en titre 2. Il minore les crédits de l'action 2 « Enseignement général et technologique en lycée » du programme 141 « Enseignement scolaire du second degré », destiné au Pacte enseignant. En effet, le ministère de l'Éducation nationale a consacré 700 millions d'euros au pacte enseignant en 2024 et il a l'intention d'y consacrer près de 800 millions d'euros en 2025. En période de contrainte budgétaire, sans nier l'intérêt que peut représenter une telle rémunération, cette hausse ne semble pas justifiée, d'autant qu'il n'est pas certain que le nombre d'enseignants y adhérant augmente. Seul un tiers des enseignants avaient adhéré à au moins une « brique » du Pacte en mai 2024.

En conséquence, cet amendement propose de revenir pour moitié sur la suppression annoncée de 4 000 emplois de professeurs du premier degré, afin de tenir compte des enjeux de baisse d'effectifs d'élèves de manière progressive, sans nuire aux territoires les plus ruraux.

L'augmentation de 74 millions d'euros devrait permettre, sans grever le budget, de ne supprimer que 2 000 postes.